

**Réunion du « Groupe éolien départemental »
le 4 avril à la Préfecture :
les associations montrent les dents !**

Resituons le contexte. Dans sa circulaire du 26 mai 2021, la ministre de la Transition écologique Pompili demande aux Préfets de réaliser une cartographie « non contraignante » des zones favorables au développement éolien. Les parties prenantes concernées, dont les associations environnementales et de défense du patrimoine, doivent être consultées. La cartographie doit reposer sur des données objectives couvrant les principaux enjeux (distance aux habitations, contraintes radar, biodiversité, aspects paysagers, gisements de vent, etc.). Et la circulaire prône la mise en place d'une charte nationale pour promouvoir les bonnes pratiques, notamment la concertation que le porteur de projet éolien doit mener avec les habitants, les associations de protection de l'environnement et les élus dès les stades amont du projet, afin de tenir compte notamment des enjeux paysagers et environnementaux.

Suite à cette circulaire, le lancement d'un « Pôle départemental des énergies renouvelables » a eu lieu le 23 septembre 2021 à la Préfecture, réunissant de nombreuses instances. Nos associations n'ont été ni invitées ni informées de cette réunion, alors même que nous avons des tas de choses constructives à dire sur les énergies renouvelables autres que l'éolien.

Après plusieurs annulations, le Collectif des associations opposées aux parcs éoliens industriels en Corrèze est finalement convié à une première réunion d'un « Pôle éolien départemental » le 28 juin 2022. Nous assistons alors à 2 heures de PowerPoint sans avoir la parole. Entre autres, la DREAL de Bordeaux présente la cartographie (illisible) des zones favorables à l'éolien qu'elle a mise au point pour notre département (sans la moindre concertation cela va sans dire).

Après cette réunion, le Collectif se concerta et transmet à la Préfecture les indicateurs qu'il souhaite voir utilisés pour déterminer les zones favorables à l'éolien sur cette carte (le vent, l'eau, le patrimoine bâti, les paysages, la biodiversité, etc.). Ce document est resté sans réponse. Et la cartographie de la DREAL ne nous a pas été transmise (nous l'avons obtenue par le Département de la Dordogne !).

Le Collectif a alors souhaité rencontrer le nouveau Préfet, Etienne Desplanques. Deux longs mois plus tard, nous sommes conviés sous 48 heures, le matin du 11 janvier 2023, à un RDV avec le Secrétaire général Jean-Luc Tarrega. Celui-ci nous affirme notamment que les projets d'Aix et Feyt/La Roche-près-Feyt sont toujours en instruction.

En début d'après-midi du même jour, le Préfet annonce lors d'une conférence de presse que ces deux projets sont validés... Quel mépris pour les associations et les populations !

Le Préfet annonce également à cette occasion que le projet des Mille Vents qui menace le plateau de Millevaches est refusé. Excellente nouvelle, mais comme pour le projet du Peuch Géant qui menace les Monédières, le promoteur a fait appel le dernier jour du délai légal. Comme avec nous, la Préfecture est restée muette sur le sujet, et comme nous, Mille Vents Debout a dû contacter le Tribunal administratif de Bordeaux pour découvrir ce recours.

Voilà donc le contexte dans lequel le Collectif est invité à participer à une deuxième réunion du « Pôle éolien départemental » ce 4 avril : « Elle sera l'occasion d'échanger sur le sujet éolien en Corrèze et notamment d'examiner les conditions de recevabilité de tels projets dans le département / L'objectif de ce groupe est de proposer une grille de lecture afin que la Commission opérationnelle des projets (COP) puisse l'utiliser lors de ses réunions »...

Certains choisissent le boycott. Les autres décident finalement d'y aller tous ensemble.

Comme seuls APE (Clergoux) et AAX (Xaintrie) étaient officiellement invités, notre arrivée en nombre crée la surprise – et une demi-heure de retard d'ouverture de séance.

La réunion commence par un tour de salle au micro qui révèle aux officiels qu'il y a aussi dans l'assistance l'Auvézère (Montgibaud), Vitrac-sur-Montane, le Plateau bortoïse, le Dognon/gorges du Chavanon, le plateau de Millevaches, bien sûr les Monédières ;) ainsi qu'un certain nombre de maires (dont celui d'Argentat).

Sur l'estrade, Marion Saade, directrice de la DDT, et Véronique Boisseau de la Préfecture commencent à lancer leurs « slides ». Le premier annonce : 1 parc en fonctionnement (Peyrelevade), 3 autorisations délivrées (Péret-Bel-Air/Davignac, Aix, Feyt/Laroche-près-Feyt), 5 projets refusés (Veix/Pradines, Camps/Saint-Mathurin/Leobazel/Secles/Mercœur, Saint-Angel, Saint-Priest-de-Gimel, Pérols-sur-Vézère/Bonnefond), 2 projets en cours d'instruction.

Quelques minutes plus tard, le matériel plante. Après un long cafouillage, Véronique Boisseau entreprend de nous expliquer sans images (mais avec larsens au micro) que cette « concertation » a pour but de recevoir notre avis sur un guide des bonnes pratiques à l'intention des promoteurs (!!!).

Son emploi des termes « vertueux » et « transparence », après toute une série de clichés sur la concertation que les promoteurs devraient mettre en place avec les élus et la population, font déborder le vase...

Les associations de défense de l'environnement, de l'économie, du patrimoine, du tourisme et de la qualité de vie que nous sommes prennes dès lors la parole pour ne plus la lâcher.

Et nous découvrons que nos interlocutrices ne sont apparemment pas au courant :

- qu'il existe déjà un guide des bonnes pratiques de la filière, rédigé en 2018 pour aider les élus à comprendre ce qui leur arrive quand ils sont démarchés par un promoteur éolien (https://www.eolien-en-correze.fr/files/ugd/8b0436_0a7cd36e592a4e568965b74cda5baa45.pdf),
- qu'il n'y a pas de vent en Corrèze et que c'est un vrai problème pour l'éolien,
- que les maires se font promettre une manne financière et sont pressés de décider au plus vite en conseil municipal d'accepter ou non « l'étude » du projet sans en comprendre les terribles conséquences,
- que la population, du coup, est mise devant le fait accompli sans la moindre concertation,
- qu'en réalité c'est la com'com' et non la commune qui capte la majeure partie des revenus éoliens,
- que les promoteurs signent des baux emphytéotiques avec les propriétaires fonciers *avant* d'aller voir les maires, et qu'en cas de capotage du projet ces baux courent toujours et peuvent être revendus à un autre promoteur,
- que la Préfecture n'informe pas les associations quand un promoteur fait appel d'un projet qu'elle a retoqué (« Ça ne doit pas être réglementaire... »), ce qui empêche les associations de faire appui au recours (« Ah bon, il y a des délais ? »),
- qu'enfin le Conseil général, le PNR de Millevaches et l'écrasante majorité de la population corrézienne ne veulent pas d'éoliennes.

Ce sont les gens de la Préfecture qui « instruisent les dossiers » éoliens et qui, dès qu'un conseil municipal accepte une « étude de projet », ont les pleins pouvoirs pour accepter ou refuser ce projet.

Gens de la Préfecture que nous avons en face de nous, qui ne connaissent manifestement pas grand-chose au sujet et qui, chaque fois que nous prenons la parole, se mettent à parler entre eux sans nous écouter...

De guerre lasse, nous leur disons que l'État devrait protéger la population et pas les promoteurs.

Que la colère gronde partout en France, et que la Corrèze a toujours été une terre de Résistance.

Fin de cette réunion hallucinante.

Irène NOUAILHAC